



La ligature des trompes sans risque de santé

Par **Vaness01580**, le **23/02/2009** à **10:14**

Bonjour, je suis enceinte de mon 4ème enfant. Cette dernière grossesse n'était pas désirée. Depuis le début, je fais par à mon gynécologue de mon désir de ligature des trompes après l'accouchement mais, il fait blocage. Suite à un rendez-vous avec un chirurgien obstétricien, j'ai essuyé un refus car, trop jeune ! J'ai 34 ans. Je suis maman de 3 enfants, j'attends le 4ème qui n'était pas prévu et j'ai déjà du subir une IVG. Pourquoi ne regarde-t-on pas la situation dans son ensemble au lieu de me répondre que je suis trop jeune ? Pourquoi ne m'accorde-t-on pas le respect de mon choix ? Un médecin peut-il me refuser ce désir dans ces conditions ? Quelles démarches dois-je entamer pour y arriver ? Je vis très mal ma grossesse du fait de ce blocage et crain d'être à nouveau dans cette situation après l'accouchement si rien n'est fait à ce niveau. Je ne souhaite pas prendre de contraception traditionnelle car déjà essayé, mal supporté et pas envie de cette option. J'ai pris ma décision depuis plusieurs mois maintenant et je veux une contraception définitive ! Ai-je un espoir d'y arriver ? Comment ?

Merci pour vos prochaines réponses.

Par **frog**, le **23/02/2009** à **10:42**

[citation]Un médecin peut-il me refuser ce désir dans ces conditions ?[/citation]
Oui.
[citation]Quelles démarches dois-je entamer pour y arriver ?[/citation]
Changez de crémerie. :-)